



Bulletin de la **D**OCUMENTATION **E**COLOGIQUE **V**OIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE

Editorial : Sécheresse, canicules, records de températures... n'ont pas empêché la DEV d'oeuvrer pour améliorer son travail. Maintenance sur une bibliothèque rétive, peinture dans le local, avances sur une programmation informatique difficile... et préparation d'une présence aux JDE (journées d'été des écologistes) les 25,26 et 27 août au campus grenoblois de St Martin d'Hères, où on distribuera gratuitement ce bulletin tout en aidant la librairie où seront vendus et dédiés des livres sur l'environnement. Bonne fin de vacances, si vous en avez pris !

Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)



page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 – La cravate, une tenue absurde



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous
utiliser le mail
gaby.rajon@gmail.com



ABEILLES

ch 5 - abeilles et humains même combat (suite)

le retour des néonicotinoïdes "Eveurs d'abeilles" 28 août 2019.....

Abeilles, une disparition programmée. Les insecticides tuent les insectes. C'est là la cause majeure de l'effondrement des pollinisateurs. «Et le monde devint silencieux», un livre publié conjointement par le Seuil et «Le Monde», décrit comment l'agrochimie s'emploie à faire douter de cette évidence. Ajoutons-y un chapitre : l'adoption cet été par l'Europe d'un texte qui acte son renoncement à protéger rapidement les abeilles. Il n'y aura pas de répit pour les abeilles. L'Union européenne a décidé de passer outre l'avis de ses propres experts, et de la communauté scientifique au sens large, dans la protection de ces insectes. Après six années d'atermoiements, l'un de ses comités techniques a adopté au cœur de l'été, le 17 juillet, un texte réglementaire parmi les plus lourds de conséquences pour l'avenir de la biodiversité sur le Vieux Continent. Le texte en question - une mise à jour des principes d'évaluation des effets des pesticides sur les abeilles - fait l'im-

pas sur l'essentiel des recommandations de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'agence d'expertise officielle de l'Union. L'écrasante majorité des mesures proposées par l'agence sont renvoyées à un examen ultérieur, au mieux, après l'été 2021. Et ce, alors que l'EFSA fait savoir depuis le printemps 2012 que les tests réglementaires actuels ne protègent pas les abeilles et les pollinisateurs sauvages (bourdons, abeilles solitaires, papillons, etc.). Interdits depuis fin 2018 en Europe, les trois principaux insecticides néonicotinoïdes (imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame) pourraient ainsi être remplacés par des produits aussi problématiques. Ce nouveau report d'au moins deux ans dans l'adoption de nouveaux «tests abeilles» intervient alors que les études soulignant l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs succèdent aux alertes du monde apicole. La plus marquante de ces études, publiée en octobre 2017 dans la revue PLoS One, suggère que la biomasse d'insectes volants a chuté de plus de 75% entre 1989 et 2016 dans une soixantaine de zones protégées d'Allemagne. Avec un pic à plus de 80% de déclin lorsque la mesure est faite au cœur de l'été. Au cours de ces vingt-sept ans, expliquent les auteurs, ni l'évolution des températures ni celle les précipitations, du nombre de jours de gel, de l'éclairage, de la quantité d'azote dans les sols ou du couvert végétal ne permettent d'expliquer un tel effondrement de l'entomofaune, dont les auteurs suspectent qu'il soit représentatif des «paysages de basse altitude d'Europe occidentale dominés par les activités humaines» - une suspicion que le «syndrome du pare-brise propre» constaté par les automobilistes âgés de plus de 40 ans, étaye largement. Ce déclin abrupt de l'abondance d'insectes dans les campagnes européennes coïncide avec l'introduction des nouvelles générations de pesticides systémiques - néonicotinoïdes et fipronil - utilisés de manière préventive en enrobage de semences, sur des millions d'hectares de grandes cultures. «Les alertes des apiculteurs français, consécutives à l'utilisation de ces produits, remontent à 1994, et force est de constater que, depuis, la réglementation n'a pas vraiment évolué, en termes d'évaluation des risques des pesticides pour les pollinisateurs», déplore Martin Dermine, chargé de mission à l'ONG Pesticide Action Network-Europe (PAN-Europe). Dès 2003, un groupe d'experts français, le Comité scientifique et technique sur l'étude multifactorielle des troubles de l'abeille (CST), missionné par le ministère de l'agriculture, avait montré que les tests réglementaires en vigueur sont inaptes à évaluer les risques des nouvelles générations de produits phytosanitaires sur les abeilles. Le CST avait d'ailleurs développé sa propre méthodologie d'évaluation des risques. Son rapport conduisit à la suspension, en France, de certains usages d'un néonicotinoïde courant - l'imidaclopride - mais il ne remit pas en cause les «tests abeilles» réglementaires. Il faudra attendre près d'une décennie pour que la Commission européenne prenne la question au sérieux et qu'elle saisisse l'EFSA de cette question. Mandatée pour passer en revue les tests en question, l'agence rassemble ses experts maison avec une vingtaine de scientifiques du monde académique. Le résultat de l'expertise, publié en mai 2012 dans un rapport de plus de 250 pages, est accablant. Les tests en laboratoire requis avant la mise sur le marché d'un pesticide ne cherchent, par exemple, à déterminer que la toxicité aiguë pour l'abeille adulte. Les experts réunis par l'EFSA estiment qu'il faudrait également documenter la toxicité chronique, c'est-à-dire les effets d'une exposition répétée, plusieurs jours durant. Ce n'est pas un détail. Dès 2001, des travaux conduits à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ont montré que des doses d'imidaclopride plusieurs milliers de fois inférieures à la dose de toxicité aiguë, administrées chaque jour, étaient susceptibles de tuer une abeille domestique en huit jours. «Depuis qu'on a découvert que la toxicité des néonicotinoïdes sur les insectes est renforcée par la durée de l'exposition, il est clair que l'évaluation du risque basée sur la seule toxicité aiguë est insuffisante car elle sous-estime le risque de long terme, explique le toxicologue néerlandais Henk Tennekes, auteur de plusieurs travaux théoriques sur le sujet. Les produits relativement stables dans les sols et dans l'eau seront létaux pour les insectes à des concentrations très inférieures aux niveaux de toxicité immédiate.» Pour le cas de l'imidaclopride et de l'abeille, en estimant le risque à partir de la seule toxicité aiguë, on sous-estime ainsi de plus d'un facteur mille le risque réel encouru par les butineuses. «L'imidaclopride est un cas d'école, assure M. Tennekes. Ce produit a causé un déclin massif des insectes à des concentrations très inférieures à celles induisant une toxicité aiguë.»

(suite au n° suivant)

EFFET DE SERRE**Ch 18 - CONFERENCE DE NAIROBI (KENYA) COP 12 (suite)**

Février 2007..... Réchauffement climatique : De graves

conséquences pour les hommes, la faune et la flore. Le contrecoup de l'effet de serre se fait déjà sentir sur toute la planète, y compris tout près de chez nous en France. 1) **Hommes**: Voici venu le temps des réfugiés climatiques, forcés de quitter leurs terres à cause d'un milieu devenu hostile. Exemple 1 : Le lac Tchad s'assèche. En quarante ans, la quatrième réserve d'eau douce d'Afrique a perdu 90% de sa surface, passant de 25000 à 2500 kilomètres carrés. Bordé de quatre Etats riverains, le Tchad, le Niger, le Nigeria et le Cameroun, il voit disparaître la vie qui l'entourait. Sur les rives desséchées, les familles de pêcheurs récupèrent le fer des carcasses de bateaux rouillés, vestiges d'un passé pluvieux, et s'exilent. Ces Tchadiens sont parmi les premiers réfugiés climatiques de la planète. Ils ne devraient pas

être les seuls. «Environ 150 millions de réfugiés du climat pourraient être déplacés d'ici 2050», a déclaré Rajendra Pachauri, le président du Giec, lors de la conférence d'Exeter, en 2005. Après les réfugiés politiques et les migrants qui fuient leur pays pour des raisons économiques, les réfugiés climatiques seront demain au cœur du problème posé par le réchauffement. Ex 2 : Les Maldives peu à peu englouties. En dix ans, l'eau s'y est élevée de 5 cm. Avec une altitude moyenne de un mètre, les 1200 îles de l'archipel des Maldives dans l'océan indien, sont menacées d'être en partie englouties d'ici la fin du siècle. Îles artificielles ? Dignes géantes ? Exil ? L'avenir des 300 000 Maldiviens est incertain. Ex 3 : L'Alaska sous les vagues. Les 600 Inuits de Shishmarek, au nord de l'Alaska, seront obligés d'ici quinze ans d'abandonner leur île qui fond. Fragilisé, le rivage ne résiste plus à l'assaut des vagues lors des tempêtes d'automne. Quant à la banquise, elle se rétrécit d'année en année et ne protège plus la rive contre l'érosion. Les quatre digues construites pour tenter d'enrayer le phénomène ont fini par sombrer. Des maisons ont été déplacées à l'intérieur des terres, mais cela n'est pas suffisant, il va falloir quitter Shishmarek et rejoindre le continent. 2) **Faune**: Des dizaines d'espèces sont menacées de disparition, d'autres ont entamé leur migration vers le nord. Ex 1 : L'ours polaire meurt de faim. L'ours blanc, l'animal emblématique de la lutte contre le réchauffement climatique, doit faire face à la fonte de la banquise. La hausse des températures affecte plus particulièrement les régions polaires, son habitat et son terrain de chasse. Certains meurent d'épuisement après avoir traversé de longues distances dans l'eau sans trouver de bloc de glace pour faire escale. En dix ans, leur nombre a diminué de 17%. Partout, le monde animal est bouleversé par les changements climatiques. Les dates de nidification se font de plus en plus tôt et des espèces migrent vers le nord. Compte tenu de la complexité des écosystèmes, les conséquences peuvent être fatales pour certaines espèces. Une étude de 2004 publiée dans «Nature» a établi trois scénarios climatiques qui concluent tous à des taux d'extinction de très grande ampleur d'ici à 2050. Ex 2 : La grenouille est déjà victime. La grenouille Arlequin, ou *Atelopus*, devrait être la première victime du réchauffement. L'augmentation des températures a entraîné la prolifération d'un champignon qui provoque chez elle une maladie infectieuse mortelle. On a déjà constaté l'extinction de 73 des 110 espèces de cette grenouille. Ex 3 : Les moustiques migrent. Les maladies transportées par un agent extérieur, comme le moustique, risquent de se développer. Les moustiques migrent en altitude et, avec eux, les maladies. C'est le cas à Nairobi, au Kenya, ou à Harare, au Zimbabwe. La maladie de Lyme transmise par des tiques transitant par les daims, pourrait se répandre. 3) **Flore**: Sous les eaux, dans les forêts et les vignobles, on sent déjà les effets du réchauffement. Ex 1 : Des vendanges et des forêts perturbées. Depuis 1945, la date des vendanges à Châteauneuf-du-Pape a avancé de près de trois semaines, pour débuter aujourd'hui autour du 10 septembre. Ce qui démontre que les conséquences des changements climatiques sont déjà perceptibles en France. D'ici 2100, on estime que le paysage méditerranéen occupera la moitié de l'Hexagone. Ainsi les chênes verts, une essence méditerranéenne à feuilles persistantes, qui exige de fortes températures et un grand ensoleillement, remonteraient jusqu'au milieu de la France. Le hêtre, adapté au froid, pourrait disparaître des forêts de la moitié sud. Quant aux chênes traditionnels, ils laisseront la place aux pins. Avec la chaleur, le risque d'incendie de forêt a également tendance à s'accroître, ainsi que l'ont démontré l'été 2003 en France et l'été 2005 au Portugal. Ex 2 : La toundra à la gueule de bois. On observe déjà la présence d'"arbres saouls" en Alaska; ces épicéas penchent dans tous les sens, du fait du dégel de plus en plus profond. Au Canada voisin, les forêts d'épicéas sont ravagées par des parasites, jusque-là freinés par des hivers plus longs et plus rigoureux. Ex 3 : Le corail meurt. Une hausse de 1 degré rend les coraux tropicaux malades. Au-delà de 3 degrés, c'est la mort assurée de ces organismes vivants. Le réchauffement climatique les menace doublement: les coraux ne survivent pas dans une mer trop chaude, ils ne résistent pas non plus à une trop grande acidité. Or, un tiers des émissions de gaz carbonique finissent dans les océans, rendant les eaux plus acides. Déjà, les océans sont 30% plus acides qu'avant la révolution industrielle. Les coraux couvrent 1% de la surface de la terre, mais hébergent près du quart de la vie sous-marine. On estime qu'un tiers des massifs coralliens sont aujourd'hui irrémédiablement meurtris.



(suite au n° suivant)

NICOLAS HULOT

9– Ministre de l'environnement (suite)

9 novembre 2017..... «Enfouir des déchets nucléaires radioactifs, comme le prévoit le projet «Cigéo » à Bure (Meuse), n'est pas une solution entièrement satisfaisante, mais c'est la moins mauvaise» estime le ministre de la transition écologique Nicolas Hulot, lors d'une séance de questions au gouvernement au Sénat. Ces propos sont dénoncés par le réseau sortir du nucléaire et la coordination d'associations lorraines anti-Cigéo Burestop, qui estime que le ministre s'enlise dans le borbier nucléaire et renie ses engagements. La construction de Cigéo ne devrait pas débiter avant 2022.

10 novembre 2017..... Alors que le ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas Hulot est l'objet de très nombreuses critiques actuellement, le maire de Grenoble Éric Piolle publie un texte dont voici des extraits : «En devenant ministre d'État, Nicolas Hulot savait qu'il devrait faire face à de puissants vents contraires. Que les victoires ne seraient pas quotidiennes ; qu'elles seraient collectives et les défaites toujours personnelles. Nous le savions tous. Nous étions alors nombreux à lui souhaiter du courage, à l'enjoindre de tenir bon, à lui dire qu'il pouvait compter sur nous car la tâche serait rude. Pendant les premiers mois de la mandature, il a gagné des arbitrages, en a perdu d'autres. Tout était prévisible. En à peine quelques mois, il a réussi à engager le Parlement (et le gouvernement) sur des rails irréversibles. Son plan climat prévoit la neutralité carbone de la France à l'horizon 2040, tout comme la fin des ventes de voitures à essence et diesel. C'est la promesse d'une révolution. La réussite du mandat de Nicolas Hulot est nécessaire à tous et donc notre responsabilité collective. Le discréditer lorsqu'il perd un rapport de force, c'est fragiliser la capacité à gagner les futures batailles qui l'attendent. Et elles seront nombreuses. Ne détruisons pas le seul qui, à l'échelle nationale, et en terrain hostile, conserve des marges d'actions».

11 novembre 2017..... Le ministre de l'Écologie Nicolas Hulot continue d'avalier des couleuvres : Par souci d'économie, le gouvernement avait sucé 22,1 millions de crédits destinés à alimenter un fonds vert pour faire face aux effets du réchauffement climatique dans les collectivités du Pacifique. Heureusement, ce crédit a été réintroduit le 9 novembre dans le budget par un amendement déposé par l'opposition alors que les députés En marche ! n'étaient pas assez nombreux en séance.

16 novembre 2017..... Une fois de plus, Nicolas Hulot vient d'être condamné à manger son chapeau. Afin d'épargner le ministre, c'est son secrétaire d'État Sébastien Lecornu qui se charge courageusement de l'avalier à sa place. C'est à la demande expresse du Premier ministre. Ce jour, au Sénat, Lecornu annonce qu'une circulaire budgétaire signée Hulot, envoyée le 26 septembre aux préfets, va, sur ordre de Matignon, finir en confettis. Dans cette circulaire, le ministère transition écologique avait ordonné au représentant de l'État de tailler dans les crédits accordés aux collectivités locales écolos par sa prédécesseure, Ségolène Royal. À l'époque, en 2015 et 2016, Ségolène avait lancé ce programme de 750 millions d'euros pour subventionner de petits projets locaux. Pour faire ronfler l'aspect écolo de ces programmes, La ministre leur avait décerné le pompeux label de «Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». «La circulaire a parfois été exécutée avec un peu trop de zèle par certains préfets » se défait Lecornu. En réalité, les préfetures se sont contentées d'appliquer les consignes du ministre Hulot leur enjoignant de se montrer intraitables, au motif que Ségolène n'aurait pas laissé assez d'argent dans les caisses pour honorer ses promesses. Les préfets avaient ordre, par exemple, de considérer comme nulles toutes les conventions signées quand les maires ou les présidents de collectivités locales avaient, dans l'urgence, mis leur paraphe avant d'avoir obtenu l'autorisation officielle de leur assemblée délibérante. Il y a de quoi, du propre aveu de Lecornu, expédier à la poubelle la quasi-totalité des dossiers de subventions. Le zèle de Hulot a mis en pétard les élus locaux de tous bords, déjà remontés contre l'austérité financière imposée par Macron et son gouvernement. Et Ségolène Royal n'a pu s'empêcher de mettre de sur le feu. Dans un courrier à Nicolas, elle lui rappelle gentiment qu'il avait lui-même loué l'efficacité de ce dispositif. Au point d'intervenir personnellement pour que sa commune de résidence, St Lunaire (Ille-et-Vilaine), en bénéficie à hauteur de 500 000 euros. Surtout, Hulot avait oublié que ses collègues du gouvernement avaient aussi naguère bien profité de cette manne (Édouard Philippe au Havre, Sébastien Lecornu et Bruno Lemaire pour le département de l'Eure, Christophe Castaner à Forcalquier, Gerard Darmanin à Tourcoing, etc.). C'est autant de subsides que la circulaire de Hulot menaçait d'atomiser.

27 novembre 2017..... Les éoliennes vont tourner plus vite. Nicolas Hulot a été entendu : le projet de loi prévoit de simplifier et donc accélérer la construction d'éoliennes en mer. La décision serait dorénavant prise par simple ordonnance. Le ministre de la Transition écologique s'était ému, la semaine dernière, du délai trop long, «plus de dix ans », nécessaire à la création d'un parc éolien en mer. Il s'était fixé l'objectif de ramener le délai à «moins de sept ans ». Si la plupart des éoliennes en mer dans le monde sont posées sur les fonds marins, le ministre affirmait que l'éolien flottant est «promis à un très grand avenir». Le sujet a pris une dimension politique, avec la sortie samedi de Jean-Luc Mélenchon devant la convention de La France insoumise: «Mille kilomètres de côtes et pas une éolienne au large de la France, c'est lamentable. Le prix de ce retard est considérable : on se retrouve avec des responsables politiques qui disent,; on continue le nucléaire car les EMR (énergies maritimes renouvelables) n'ont pas pris le relais à temps ».



(suite au n° suivant)

L'EPR (European Pressurised Reactor)

CH1 – Le nouveau réacteurs (suite)

26 novembre 2002..... Un réacteur nucléaire EPR est en projet en Seine-Maritime : Le réseau Sortir du nucléaire affirme, dans un communiqué, que le site de Penly, en Seine-Maritime, a été choisi pour la construction du futur réacteur nucléaire EPR qui pourrait devenir «la tête de pont d'un second programme de centrales ». Selon les Informations dieppoises du 26 novembre, un courrier confidentiel aurait été adressé par François Rouselly, patron et 'EDF, à des élus locaux, les avertissant de cette possibilité. Le réacteur prototype serait d'une puissance de 1500 mégawatts. Admettant avoir «la place disponible et les lignes pour l'accueillir », un responsable d'EDF, Bruno Héron, a cependant précisé que la construction dépendait d'«une décision gouvernementale ». «Aucune discussion n'est en cours sur le sujet au sein du gouvernement », affirme-t-on, au ministère de l'écologie. Une loi d'orientation énergétique doit être débattue au Parlement au premier semestre 2003.

On en est où de la construction de ce Prochain EPR ?



Décembre 2002..... L'EPR, dont la construction pourrait être décidée par le gouvernement français dès le printemps 2003, est présenté comme une nouvelle génération de réacteur nucléaire. Benjamin Dessus, membre de la commission française du développement durable, auteur d'un rapport en 2000 sur la filière nucléaire, dénonce cette idée d'une nouvelle génération. Pour lui, l'EPR est une amélioration des réacteurs actuels : enceinte de confinement plus solide prenant en compte la possibilité d'une fusion du coeur (cet accident qui était jusqu'alors nié), augmentation de la puissance (de 1300 actuellement à 1500 MW), une meilleure gestion du renouvellement du combustible permettant de limiter les périodes d'arrêt. Mais, sur l'essentiel, le réacteur reprend les mêmes données que celles des PWR.

Janvier 2003..... Dans «Alternatives», journal pronucléaire, présentation d'un avantage du futur réacteur nucléaire EPR : Une grande facilité d'exploitation et de maintenance, qui donnera à ces nouveaux réacteurs une disponibilité supérieure à 90%. Leur durée de vie sera portée à 60 ans et leur durée de construction sera d'environ 6 ans (NDLR : faux!). L'EPR est un réacteur qui peut intéresser les producteurs d'électricité de pays qui ont un réseau électrique important et interconnecté. Il sera ainsi proposé pour répondre à l'appel d'offre lancé par l'opérateur finlandais TVO, qui vise une mise en service industrielle vers 2010 (NDLR : ce sera dix ans de plus, 2020 peut-être). Parallèlement à l'EPR, Framatome propose aussi à TVO un réacteur à eau bouillante (technologie REB ou SWR) déjà éprouvé en Allemagne (1250 MW).

1 et 2 février 2003..... La sixième assemblée générale du Réseau Sortir du Nucléaire se déroule à Bordeaux. Une centaine de représentants des 650 groupes signataires de la charte du Réseau et des délégations venues de Catalogne, de Hollande et d'Allemagne participent. Le Réseau organisera des rassemblements et des contre-débats lors des débats officiels sur l'énergie, organisés par le gouvernement du 18 mars au 24 mai 2003 (à Paris, Strasbourg, Nice et Rennes). Il s'agit de dénoncer une parodie de démocratie dans la mesure où de multiples déclarations concordantes de responsables politiques annoncent déjà le lancement d'un second programme électronucléaire français à la fin de cette année. Lors de ces rassemblements, une pétition européenne sera lancée exigeant le retrait pur et simple du second programme électronucléaire (projet EPR). L'objectif de cette pétition est de réunir 1 000 000 de signatures.

Avril 2003..... La France doit lancer au plus vite la construction d'un nouveau réacteur nucléaire. C'est en tous cas la proposition phare que le gouvernement défendra lors du prochain débat parlementaire sur la politique énergétique au cours du second semestre 2003. Pourquoi ? Parce qu'il est nécessaire, pour maintenir l'option nucléaire ouverte, de maintenir les compétences du tissu industriel dans ce domaine. En d'autres termes, les ministres proposent de construire le nouveau réacteur EPR, ressorti en réalité des cartons, qui fait prétendument du neuf avec la vieille technique PWR. Ils proposent d'installer un réacteur pilote de 1500 MW, ce qui est absurde puisque les analystes s'accordent sur le fait qu'en France et en Europe, la capacité de production électrique est aujourd'hui excédentaire, qu'il faudrait plutôt insister sur le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. On s'obstine à refuser les évidences (climatiques, dangerosité des radiations, report des problèmes aux générations futures) et l'aveuglement qui place le fantôme de l'EPR plutôt que la maîtrise de l'énergie au centre du débat, retarde toujours plus la mise en œuvre d'une stratégie énergétique enfin rationnelle.

(suite au n° suivant)

La cravate, une tenue absurde rejetée par beaucoup d'écologistes et par une certaine gauche

1618-1648..... Cet accessoire de mode incontournable dans la mode masculine (et parfois féminine) tire son origine de la Guerre de Trente Ans qui a déchiré l'Europe de 1618 à 1648. Des mercenaires croates sont recrutés par le Roi de France, Louis XIII. Alors que les plus combattifs d'entre eux sont présentés au roi, celui-ci est intrigué par une bande d'étoffe qu'ils portent autour du cou. Le nom «cravate» est la forme francisée du mot «Hrvat» (croate); le «h» étant imprononçable en français, il devint «krvat», puis «cravate». Vers 1650, la cravate s'installera au cou et à la cour de Louis XIV et se répandra dans toute l'Europe.



22 juillet 2022..... Le débat sur la cravate s'invite à nouveau à l'Assemblée nationale. Le député Les Républicains, Éric Ciotti, vient de demander un changement de règlement pour imposer la cravate aux hommes dans l'hémicycle, car il estime qu'un trop grand nombre d'entre eux, notamment chez les Insoumis, se relâchent. Voilà un Républicain qui soutient le choix d'un Roi de France ! Que dit le règlement de l'Assemblée nationale ? Combien de députés portaient une cravate dans la nuit de jeudi à vendredi lors des débats sur la loi "d'urgence" sur le pouvoir d'achat ? Pas assez, si l'on en croit Éric Ciotti, député Les Républicains. Il vient de demander un changement de règlement pour imposer la cravate aux hommes dans l'hémicycle, car il estime qu'un trop grand nombre d'entre eux, notamment chez les Insoumis, se relâchent. Que dit le règlement de l'Assemblée nationale ? Changement en 2017 : En réalité, cet accessoire vestimentaire n'a jamais été obligatoire à l'Assemblée sous la Ve République. Le règlement parle plutôt de tenue correcte exigée. Le port de la cravate était dès lors sous-entendu et appliqué tacitement. En 2017, les choses changent avec l'arrivée des députés La France insoumise dans l'hémicycle. Ils se sont démarqués en ne portant pas la cravate. Ils en ont fait une marque de fabrique, ce qui avait fait polémique. Mais à l'époque, le bureau de l'Assemblée nationale rappelle qu'aucune disposition réglementaire n'oblige les hommes à porter une veste ou une cravate. La même année, François Ruffin écope d'une amende de 1.378 euros pour avoir porté un maillot de football. Un an après, Jean Lassalle porte un gilet jaune. Ces trois événements entraînent la modification du règlement en 2018. L'article neuf, qui concerne la tenue vestimentaire, est pour la première fois modifié. Dorénavant, on parle de tenue de ville qui ne doit pas exprimer d'opinion religieuse, politique ou commerciale.



5 février 2022..... (...) Le costume de Yannick Jadot n'est pas de très bonne facture. Le candidat écolo avait fait le choix de ne pas porter de cravate, ce qui n'est pas tout à fait un détail. Interrogé sur le sujet, sur France Inter, Jadot a annoncé qu'il allait «prochainement commencer à en porter», car «beaucoup de Français associent la fonction présidentielle au port de la cravate».

6 mai 2021..... Julien Bayou a abandonné son style d'éternel étudiant ébouriffé pour une panoplie cheveux courts-costume-cravate des plus classiques. 20 septembre 2020..... Éric Piolle, maire de Grenoble, analyse «l'écolo-bashing» actuellement en vogue... «Ce que les nouveaux maires écologistes vivent, je l'ai déjà vécu». On a interrogé Éric Piolle, maire de Grenoble (EELV), sur les polémiques nées des petites phrases de ses collègues lyonnais et bordelais, Grégory Doucet et Pierre Hurmic. Éric Piolle a entendu les propos de ses «copains de Bordeaux et Lyon. Il a regardé les polémiques monter. Et cela l'a ramené, six ans en arrière, juste après son élection qui fut également une surprise pour beaucoup, sauf pour lui... «Ce que vivent les nouveaux maires écologistes, je l'ai déjà vécu. Cela a commencé dès que j'ai été élu à Grenoble en 2014. Cela a démarré par la cravate ou plutôt mon absence de cravate. Certains hurlaient que c'était une atteinte à la fonction de maire. Sauf qu'aujourd'hui, qui porte une cravate ? Personne.



28 mai 2017..... Avec le ministre Nicolas Hulot, une incertitude protocolaire demeure : les huissiers du Palais Bourbon lui accorderont-ils l'accès à l'hémicycle où la cravate, en vertu d'une règle non écrite, est indispensable au parlementaire. Avant lui, d'autres s'y sont essayés mais ils sont rares. L'illustre ministre de la Culture Jack Lang en 1985 en particulier avec son col Mao. Ce fut sa unique tentative. Dans le cas de Nicolas Hulot, soit il devra s'accommoder des règles en vigueur et ainsi renoncer à un bout de son indépendance, soit à l'instar de Macron sur sa page Facebook, il créera une brèche à l'Assemblée qui pourrait ouvrir la voie à une nouvelle forme de dédagisme, celui de la cravate. J'arrête ici ces histoires, mais la même guerre impliqua François de Rugy, Noël Mamère, Jean-Luc Bennaïm et même René Dumont Perso, je suis assez pour l'écharpe verte (problème thyroïde).

